

Qui peut financer ma mobilité ?

- ERASMUS + (pour les départs en Europe)
- Conseil Régional d'Ile de France (pour les autres destinations hors Europe)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur (pour les boursiers du Crous). La bourse est maintenue pendant la mobilité et peut être cumulée avec une aide à la mobilité.

Comment obtenir une aide à la mobilité ?

- Après la nomination, l'étudiant recevra par mail un dossier d'aide à la mobilité qui est inclus dans le dossier administratif de mobilité. Il devra le compléter et le déposer sur la plateforme destinée.

PREPARATION AVANT LE DEPART

- Ce n'est qu'après la nomination qu'il faudra obligatoirement constituer un dossier administratif auprès des R.I. Ce dossier est envoyé par e-mail à chaque étudiant sélectionné.
- Contacter votre caisse d'assurance maladie pour les démarches à faire en matière de couverture sécurité sociale en fonction de la destination. Prendre les assurances indispensables : responsabilité civile, accident et rapatriement, assurance logement ...
- Contacter l'association « Geomoov » : Site des chênes, MDE - 1er étage - local 101 - geomoov@hotmail.fr / Tél. : 01 34 25 62 98
<http://geomoov.wix.com/geomoov> / <https://www.facebook.com/geomoov> / <https://twitter.com/Geomoov>
- Rencontrer des étudiants qui sont partis en échange et avoir des renseignements sur le pays envisagé, les logements privés ...

Partir à l'étranger : une expérience à ne pas manquer !



La Direction des Relations Internationales

La Tour des chênes – 3^{ème} étage – Bureau n°318

Contact: outgoingmobility@ml.u-cergy.fr

Coordinatrice Relations Internationales – étudiants sortants

Tél : 01.34.25.62.45

Site : <http://www.u-cergy.fr/fr/international.html>

Tout étudiant souhaitant partir étudier à l'étranger (soit un semestre ou une année universitaire entière) doit préparer son projet avec l'enseignant référent R.I de sa composante. La liste des référents figure sur le site internet de l'UCP (www.u-cergy.fr) à la rubrique « International ».

LES PROGRAMMES DE MOBILITES	
	<p>Programme d'échanges entre des universités de la <u>communauté européenne</u>, sous forme d'accords bilatéraux.</p> <p>Possibilité de partir en programme d'échanges pendant 12 mois fractionnables <u>par cycle d'études</u> (Licence, Master et Doctorat). La mobilité peut être soit une mobilité d'études ou une mobilité de stage.* * <i>Mobilité particulière : voir les modalités.</i></p>
<p>HORS – EUROPE</p> 	<p>Programme d'échanges entre des universités non européennes sous forme de conventions bilatérales.</p> <p>Possibilité de faire une mobilité d'études (suivre des cours et valider des ECTS) et/ou de stage (période de stage dans une entreprise sous couvert d'une convention de stage) hors Europe.</p>
<p>BCI*</p> 	<p>Programme d'échanges avec des universités <u>québécoises</u>.</p> <p>Dossier de candidature à présenter auprès des universités québécoises qui ensuite sélectionnent les étudiants.</p> <p>*<i>Bureau de Coopération Interuniversitaires</i></p> <p>Accès au site : http://www.bci-gc.ca/</p>
	<p>Programme d'échanges avec des universités <u>d'Amérique du Nord</u>.</p> <p>Dossier de candidature à présenter auprès des universités américaines qui ensuite sélectionnent les étudiants.</p> <p>*<i>Missions Inter-universitaires de Coordination Echanges Franco-Américains</i></p> <p>Accès au site : http://micefa.org/</p>

IMPORTANT : Pour tous les programmes, c'est d'abord l'enseignant référent R.I sélectionne les candidats pour un départ.

Pour connaître la liste des universités avec lesquelles l'UCP a conclu des accords, voir le site internet de l'UCP (www.u-cergy.fr) à la rubrique « International », puis cliquer sur « Etudiants de l'UCP », puis sur « Choisissez votre destination » (les universités sont classées par pays).

MODALITES DE DEPART

A quel moment peut-on partir ? A partir de la 2^{ème} année de Licence.

Quelles sont les destinations les plus intéressantes ? Toutes ! Cependant, il faut obligatoirement partir dans une université avec laquelle l'UCP a conclu un accord.

Quelles sont les démarches à effectuer ? Surveiller les tableaux d'affichage et sa boîte de messagerie électronique pour connaître la date de la réunion d'information pour sa composante. Après la réunion d'information, contacter le l'enseignant référent R.I. de la composante.

Quels sont les critères de sélection ? Critères tout d'abord pédagogiques, vient ensuite la motivation de l'étudiant. C'est la raison pour laquelle il faut constituer un dossier de candidature à remettre à l'enseignant référent R.I. de la composante (notes de l'année précédente, niveau de langue, lettre de motivation, choix des destinations et argumentation...)

Comment s'inscrire dans l'université étrangère partenaire ? Après avoir été sélectionné et nommé par le coordinateur R.I. Ensuite, tout se fait par internet sur le site de l'université étrangère.

LE FINANCEMENT

Dans le cadre des programmes d'échanges, l'étudiant sélectionné paye ses frais de scolarité dans son université d'origine en début d'année universitaire et par conséquent, il ne paye pas de frais d'inscription dans l'université étrangère d'accueil.